

24 Heures, 16 mai

LES EOLIENNES DE SAINTE-CROIX FONT FERMER DEUX ROUTES DE MONTAGNE

Energie

Le plus vieux projet éolien du canton, dans sa 3e mouture, passe à l'enquête publique. Il présente notamment de nouvelles mesures pour la faune.

On ne présente plus le projet éolien Saint-Crix, doyen des velléités renouvelables vaudoises et dont le curriculum vitae, débuté en 1996 vient de prendre une nouvelle ligne, et pas des moindres. Depuis samedi, le plan d'aménagement cantonal, qui comprend les 6 éoliennes ainsi que ses annexes au dossier, est soumis à l'enquête publique.

C'est le fruit de deux ans d'études et de négociations, à la suite de l'arrêt du Tribunal cantonal de mars 2015. La Cour avait admis deux des griefs des opposants, retoquant le Canton sur les études concernant l'impact sonore et l'impact sur l'avifaune. Dans sa nouvelle mouture, le dossier comporte ainsi des hélices dotées de peignes de fuite, afin de respecter les normes fédérales, ainsi que 20 nouvelles mesures de préservation de l'environnement: assainissement des pylônes électriques, mesures de traitement sylvicole, etc. «Nous pouvons dire que ce projet pionnier est arrivé à maturité, commente Cornelis Neet, directeur général de l'Environnement. Sur le volet sonore, les porteurs de projets ont été le plus loin possible. C'est toutefois fort vraisemblablement les tribunaux qui seront à même de juger de la qualité du projet. S'appuyant sur le jugement déjà fort détaillé de 2015.» «Vous pouvez écrire que nous sommes prêts, tonne le président des défenseurs de la Gittaz, Alain Bonnevaux. On a déjà repéré des choses qui n'allaient pas du tout.» Il promet de contester notamment la procédure administrative, à savoir le fait de laisser l'Exécutif de Sainte-Croix valider le Plan d'aménagement cantonal, alors que le Plan général d'affectation de la Commune est encore en révision. Voilà qui promet.

Les opposants ironisent, en sus, sur deux des mesures de compensations. Afin de préserver le grand tétras et à la suite de patientes négociations avec les communes à l'issue de la dernière mise à l'enquête partielle du dossier, en mai 2016, le Canton compte désormais fermer au trafic motorisé la route menant au col de l'Aiguillon depuis Baumes, et la route menant au Corbet depuis L'Auberson, entre le 15 décembre et le 31 mars. Seul hic, ces tronçons sont déjà inaccessibles en cas de neige. «C'est une mesure artificielle, poursuit Alain Bonnevaux. Seule l'armée y va en hiver avec des chasse-neige, et encore.» Pas de quoi désarmer le Canton. «Sans neige, n'importe qui pouvait y monter, tempère Cornelis Neet. On garantit maintenant une fermeture complète, avec barrière, dans un périmètre sensible et sur une période élargie.» Les chiens devront également y être tenus en laisse.

La mise à l'enquête prend fin ce 12 juin. Initialement, les hélices de Sainte-Croix étaient attendues pour l'an 2000.

E.L.B.